

Protection de l'enfance : 1 800 salariés dans la rue

Hier encore, les salariés d'associations de la protection de l'enfance du département ont défilé à Angers. Dans leurs rangs, plusieurs représentants d'autres départements concernés.

Ambiance bon enfant, couleurs bigarrées et slogans (« **On lâche rien, on lâche rien** ») répétés, de défilés en manifestations... 1 800 salariés de structures liées à la protection de l'enfance ont (re) pris le chemin de la rue, hier, pour manifester leur colère.

Objet du litige qui les oppose au conseil départemental : les conséquences de l'appel à projets mis en place par le Département, et « **la crainte de voir une politique d'authenticité démanteler le réseau des associations** », affirment les organisateurs.

Réunis sous la banderole intersyndicale CGT, FO, Sud CFE-CGC, mais sans les couleurs de la CFDT (lire ci-dessous), les manifestants ont cette fois affiché une ambition plus nationale. A l'image de certains de leurs collègues, venus de Paris, du Nord ou des départements voisins.

« **Votre affaire est nationale, elle va s'imposer partout en France** », s'inquiète un salarié de la Vienne, s'adressant aux Angevins. Il était accompagné d'une trentaine de ses collègues, qui voit d'un mauvais œil l'arrivée d'opérateurs « **low cost** » au sein de leur département.

Comme le Pas-de-Calais

Xavier Guillot, secrétaire général CGT de l'union fédérale de l'action sociale basée à Montreuil (Seine-Saint-Denis), est venu en soutien. « **Cette politique de restructuration de la protection de l'enfance est la même que celle menée dans le Pas-de-**



Près de 2 000 manifestants, principalement salariés de structures de la protection de l'enfance, ont défilé, lundi, contre le projet de réforme du Département. Comme ici, sur la trémie de Verdun, à Angers.

Calais ou chez nous, en région parisienne.

A ses côtés, Robin Michon reprend la balle au bond. Coordinateur régional, il est salarié dans le secteur de l'enfance en danger en Loire-Atlantique. « **Aujourd'hui, le phénomène de démantèlement de nos structures s'intensifie. Tout comme celui de leur déprofessionnalisation.** » Il n'a pas de mots assez durs contre

le conseil départemental basé à Nantes, où Fabienne Padovani (PS), vice-présidente à la protection de l'enfance, semble, selon lui, apprécier les démarches entreprises par le Département du Maine-et-Loire.

« **On doit faire face à un accompagnement de moins en moins spécialisé, avec de moins en moins de temps de psychiatrie ou d'éducation spécialisée au détriment des**

enfants. »

Avant de conclure : « **Le manque de place ou de lits fait que l'on renvoie des enfants à domicile qui complètement cassés.** »

La suite du mouvement devrait être discutée le 19 juin, lors de l'assemblée générale intersyndicale.

Benoît ROBERT.

Pagerie a consulté d'autres sites djihadistes

Cet Angevin, islamiste radicalisé, a été interpellé à la piscine de Beaucouzé. Il lui était interdit de quitter Angers.

Va-t-on vivre une deuxième saison du feuilleton David Pagerie ? L'interpellation vendredi de cet Angevin, musulman radicalisé assigné à résidence depuis l'état d'urgence décrété au lendemain des attentats de Paris, en novembre 2015, relance une nouvelle procédure.

Dans la foulée d'une loi de juin 2016, le trentenaire, arrêté pour avoir reçu un visiteur qu'il lui était interdit de voir, a été condamné en septembre à deux ans de prison pour consultation habituelle de sites liés au terrorisme. Décision dont il a fait appel. Après censure de la loi par le Conseil constitutionnel, la peine a été ramenée le 23 février à six mois de prison.

Depuis, David Pagerie est de nouveau soumis à une assignation à résidence stricte, prévoyant trois pointages au commissariat d'Angers. Ce week-end, il a été interpellé à la piscine de Beaucouzé où il est allé à plusieurs reprises : il n'avait pas le droit de quitter Angers.

Depuis, son domicile a été perquisitionné. Lors des recherches, les policiers ont mis la main sur son smartphone. Doté, encore une fois, de

l'application Telegram, fréquemment utilisée par les djihadistes de Daech. L'examen de l'appareil a révélé deux connexions, les 5 et 12 mai derniers, à une chaîne diffusant des vidéos de propagande.

Censuré, le délit de consultation habituelle de sites liés au terrorisme a été remplacé dès son annulation par le Conseil constitutionnel, par une nouvelle loi impulsée par le député Les Républicains Éric Ciotti. Une réécriture contestée par l'avocat nantais, M^e Sami Khankan. Qui prépare une nouvelle question prioritaire de constitutionnalité pour contester ce texte très ressemblant au précédent. « **Le Conseil constitutionnel ne s'est pas contenté de dire que la loi était mal rédigée. Il a dit qu'elle n'était pas nécessaire dans une société démocratique où il existe déjà assez d'infractions.** »

Programmée mercredi, la comparution immédiate devrait donner lieu à une demande de renvoi. Le tribunal devra alors statuer sur le maintien ou non en détention du prévenu. S'il reste derrière les barreaux, le procès devrait se tenir d'ici un à deux mois.

Josué JEAN-BART.

Ackerman acquiert le Château de Sancerre

Page 7

Le Maine-et-Loire en bref

L'automobiliste roulait à 168 km/h au lieu de 90

Les gendarmes de la brigade motorisée (BMO) de Segré-en-Anjou bleu ont intercepté, samedi, à hauteur de Freigné, sur la départementale 923 reliant Ancenis à Candé, un automobiliste en délit de grande vitesse. Ce dernier, un étudiant étranger, avait été flashé à 177 km/h (vitesse retenue : 168 km/h), alors qu'il circulait

dans le sens Ancenis-Candé, sur une route limitée à 90 km/h.

Le chauffard s'est vu retirer son permis de conduire sur-le-champ, et a reçu une convocation devant le tribunal de police d'Angers pour le 22 septembre. Quant à son véhicule, il a été immobilisé jusqu'au jugement.

La CFDT ne veut pas instrumentaliser la colère des salariés

Dans un communiqué, le syndicat CFDT fait savoir son souhait de participer à la conférence pour l'emploi mis en place par le conseil départemental. « **Nous exigeons la sécurisation de l'ensemble des 350 emplois aujourd'hui mis en cause, et le maintien des salaires et de l'an-**

cienneté des salariés concernés [...] **Face à cette situation, dont la responsabilité est partagée par les employeurs et le conseil départemental, la violence et le désarroi ressentis par les salariés est tout à fait légitime.** »

Pour autant, la CFDT santé-so-

ciaux 49 dénonce la position du mouvement intersyndical actuel, qu'il juge jusqu'au-boutiste. « **Il est inconsciemment d'instrumentaliser la détresse et la colère des salariés. Leur faire croire qu'il est encore possible d'annuler la décision du conseil départemental est un leurre, qui**

risque d'avoir des conséquences individuelles et collectives désastreuses. Selon nous, la mobilisation doit désormais se tourner vers la sécurisation des emplois. »

bpifrance
inno
generation
3^e ÉDITION

12 OCTOBRE 2017 | 9H00 > MINUIT
AccorHotels Arena Paris

LE PLUS GRAND
RASSEMBLEMENT
D'ENTREPRENEURS
DE FRANCE

INSCRIVEZ-VOUS SUR
www.bpifrance.fr/innogeneration

